

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil Municipal

2018 – 06 – 02 - EPIC OFFICE DE TOURISME DE GUJAN-MESTRAS : COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS.

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2018

PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, Monique POISSON, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Mireille MAZURIER, Bernard COLLINET, Michèle BOURGOIN, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Jacques CHAUVET, Sylviane STOME, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, conseillers municipaux

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION

Patrick MALVAES donne procuration à Xavier PARIS
Sylvie BANSARD donne procuration à Evelyne DONZEAUD
Justine BONNEAUD donne procuration à André MOUSTIÉ
Alain POLI donne procuration à André CASTANDET

ABSENT

Jérémy DUPOUY

Tony LOURENÇO a été nommé secrétaire de séance

Conformément aux articles L.133-8 et R.133-15 du code du tourisme et R.2231-46 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget de l'EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) Office de Tourisme de Gujan-Mestras doit être soumis, après délibération du Comité de Direction, à l'approbation du Conseil Municipal.

Lors de sa séance du 23 mai 2018, les membres du Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme de Gujan-Mestras ont validé, par délibérations adoptées à l'unanimité, le compte de gestion et le compte administratif 2017, ainsi que l'affectation du résultat de l'exercice budgétaire 2017.

La clôture des comptes 2017 de l' EPIC Office de Tourisme fait apparaître :

S'agissant de la section d'exploitation, un résultat excédentaire de 53 104,40 €, s'expliquant par :

- > un taux d'engagement des dépenses à hauteur de 97,82 %, soit un montant de 700 232,49 € répartis comme suit :

- Chapitre 011 Charges à caractère général :	252 336,11 €
- Chapitre 012 Charges de personnel :	424 955,82 €
- Chapitre 65 Autres Charges de gestion courante :	144,50 €
- Chapitre 66 Charges Financières :	458,90 €
- Chapitre 67 Charges exceptionnelles :	6 176,64 €
- Chapitre 042 Opérations d'ordre :	16 160,52 €

- > un taux d'engagement des recettes à hauteur de 105,24 %, soit un montant de 753 336,89 € répartis comme suit :

Recettes hors subvention ville :

- Chapitre 70 Vente de produits et prestations :	533 390,01 €
- Chapitre 75 Autres produits de gestion courante :	107 044,43 €
- Chapitre 013 Atténuation de charges :	31 802,81 €
- Chapitre 077 Produits exceptionnelles (hors subvention) :	1 881,87 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur :	39 217,77 €

Subvention de la ville :

S'agissant de la subvention allouée par la ville, celle-ci est destinée à équilibrer le budget. Prévues au budget primitif pour un montant de 40 000 €, elle a été sollicitée dans sa globalité et représente 5,30 % des recettes de l'EPIC.

- Chapitre 77 Subvention de la ville : 40 000 €

S'agissant de la section d'investissement, le résultat, excédentaire de 10 133,47 €, s'explique par :

- > un taux d'engagement des dépenses à hauteur de 52,7%, soit un montant total de 11 797,23 € répartis comme suit :

- Chapitre 20 Immobilisations incorporelles : 950,44 €
- Chapitre 21 Immobilisations corporelles : 4 750,73 €
- Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées : 6 096,06 €

- > un taux d'engagement des recettes, à hauteur de 98%, soit un montant de 21 930,70 € répartis comme suit :

- Chapitre 40 Opérations d'ordre : 16 160,52 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur : 5 770,18 €

Ces éléments comptables sont retranscrits dans le compte administratif lequel est conforme aux écritures du compte de gestion 2017 établi par Monsieur le Trésorier Principal d'Arcachon, comptable assignataire de l'EPIC Office de Tourisme de Gujan-Mestras.

S'agissant de l'affectation du résultat 2017 le Comité de Direction de l'EPIC a décidé d'affecter le résultat comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Excédent reporté R002 = 53 104,40 €		Excédent reporté R001 = 10 133,47 €

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver le compte de gestion et le compte administratif 2017 de l'EPIC Office de Tourisme de Gujan-Mestras,
- approuver l'affectation du résultat 2017.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

Marie-Hélène DES ESGAULX
Maire de Gujan-Mestras



Affiché le 22 Juin 2018
GUJAN-MESTRAS le 22 Juin 2018